

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 22 Mars 2023** à 18h00 Salle Claudine Normand, 3 rue Henri Barbusse à Aniche que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 30

Absents : 9

Procuration : 6

Etaient présents (délégués titulaires) : 28

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Lionel FONTAINE - Eric MOREAU - Pascal PRUVOST - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI - Christophe BLERVACQUE - Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI.

Etaient présents (délégués suppléants) : 2

Pour la CCCO : Marc DURANT suppléant de Julien QUENNESSON.

Pour DOUAISIS AGGLO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Etaient présents par procuration : 6

Pour la CCCO : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Lionel FONTAINE - Alain PAKOSZ donne pouvoir à Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Delphine GUINEZ donne pouvoir à Romain DAPVRIL - Gilles BARBIEUX donne pouvoir à Jacques LECLERCQ - Reine Elise CARLIER donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY donne pouvoir à Salvatore DE CESARE.

Etaient absents et excusés : 9

Pour la CCCO : Marc DELECLUSE - Rodrigue LEBLAN - Donato MIRAGLIA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Christine ERADES - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Jamila MEKKI - Philippe ROSZYK - Franck VALEMBOS.

Envoyé et reçu en préfecture le 05.04.2023

Publié sur le site le 07.04.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230322-SMTD_23_3_4_1-DE

OBJET : PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LE SMTD ET LE DEPARTEMENT DU NORD EN FAVEUR DE LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SDMD

Monsieur HALLÉ rappelle le contexte :

I) Contexte - RAPPEL

Le Schéma Directeur Modes Doux (SDMD) validé par le SMTD en septembre 2019 avait pour principaux objectifs et enjeux de :

- Travailler sur les discontinuités cyclables à l'échelle du territoire du Syndicat ;
- Proposer un réseau cyclable sûr et continu à l'horizon 2035 ;
- Définir un réseau vélo armature à l'échelle de l'ensemble du territoire qui soit partagé par tous les acteurs et partenaires qui interviennent sur la thématique vélo (ces acteurs et partenaires ont ainsi été associés tout au long de la démarche d'élaboration du SDMD).

Ainsi, le SDMD constitue pour le SMTD le document cadre de planification des aménagements cyclables et de programmation des investissements financiers nécessaires pour offrir un réseau cyclable sûr et continu à l'échelle de l'ensemble du territoire et mener une politique volontariste en faveur des modes alternatifs à l'automobile.

Pour rappel, dans le cadre de cette démarche, une typologie des aménagements cyclables nécessaires a été réalisée en distinguant :

- Le réseau cyclable traversant : qui correspond aux liaisons qui permettent de traverser le Département dans de bonnes conditions de sécurité et d'agrément en le connectant également aux territoires voisins. L'ossature de ce réseau est donc essentiellement cyclo-touristique et emprunte généralement des véloroutes/voies vertes.
- Le réseau cyclable irriguant de niveau 1 : qui correspond aux liaisons cyclables structurantes à l'échelle du territoire du SMTD et qui vise à desservir les principaux équipements et pôles générateurs du territoire (établissements scolaires, gares, équipements structurants...) : ce réseau irriguant de niveau 1 est connecté au réseau cyclable traversant.
- Le réseau cyclable irriguant de niveau 2 : qui correspond aux liaisons cyclables complémentaires destinées à mailler le territoire et favoriser les interconnexions avec les liaisons « structurantes ».

Pour chacune de ces liaisons cyclables, un ou des maîtres d'ouvrages ont été identifiés (Département du Nord, Douaisis Agglo, CCCO) et des premières estimations financières ont été réalisées : ainsi, **pour aboutir à ce réseau armature cyclable complet à l'horizon 2035 un investissement financier de près de 25,5 M€ est nécessaire (estimations de 2019).**

Envoyé et reçu en préfecture le 05.04.2023

Publié sur le site le 07.04.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230322-SMTD_23_3_4_1-DE

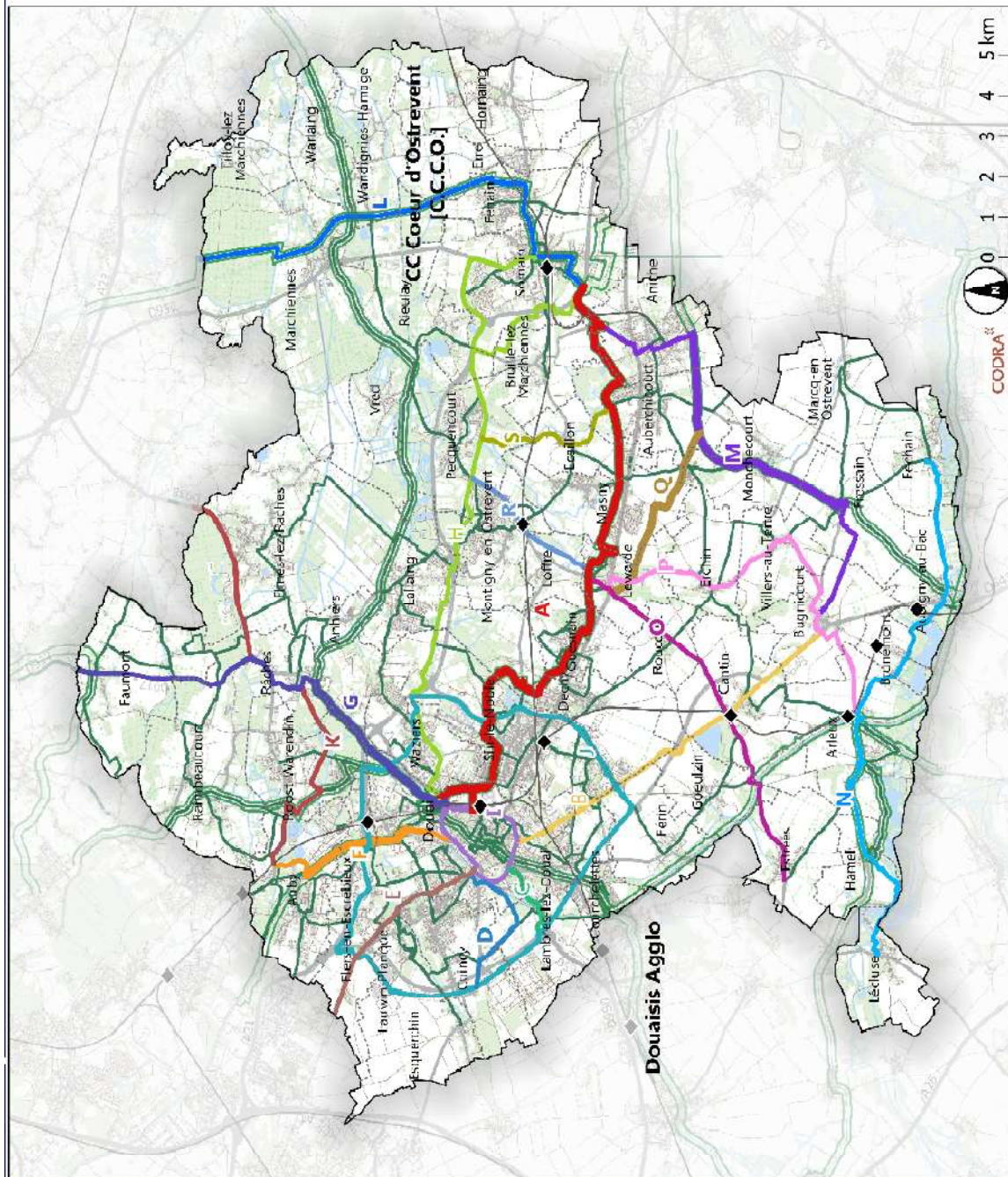
Réseau cyclable traversant et irriguant à l'horizon 2035

Réseau traversant (Dépt.59+ Schéma directeur SMTD)

- A : Douai - Ariche
- F : Douai - Aubry
- L : Somain - Marchiennes
- M : Bugnicourt - Aniche
- N : Lecluse - Fâchain
- Autre liaison (Vallée-tourtes - voies vertes)

Réseau irriguant (Dépt.59+ Schéma directeur SMTD)

- Niveau 1
- B : Douai - Bugnicourt
- C : Douai - Lambres-lez-Douai
- D : Douai - Cully
- E : Douai - Fiers-en-Escrebleux
- G : Douai - Faumont
- H : Douai - Somain
- I : Boulevards de Douai
- J : Rocade d'agglomération
- K : Aubry - Fliers-lez-Raches
- O : Estrées - Lewarde
- P : Arleux - Lewarde
- Q : Lewarde - Aubercourt
- R : Lewarde - Pecquenourt
- S : Pecquenourt - Aubercourt
- Niveau 2



Réseau cyclable identifié par le SDMD à l'horizon 2035

Envoyé et reçu en préfecture le 05.04.2023

Publié sur le site le 07.04.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230322-SMTD_23_3_4_1-DE

II) Dispositif de subvention du SMTD : hypothèses

Pour rappel le SMTD ne dispose pas de la compétence voirie lui permettant d'aménager directement les aménagements cyclables nécessaires. Néanmoins, pour s'assurer de la mise en œuvre opérationnelle de ce Schéma ainsi que des engagements techniques et financiers pris par chaque maître d'ouvrage lors de l'élaboration de la démarche, le SMTD a mis en place un Comité de Suivi de ce SDMD qui se tient tous les ans.

Par ailleurs, la majorité des itinéraires cyclables identifiés dans le SDMD empruntent le réseau routier Départemental.

- Ainsi, en complément du Comité de Suivi déjà mis en place, le SMTD souhaiterait encourager et inciter à la mise en œuvre opérationnelle de ce Schéma Cyclable, via la mise en place d'un dispositif financier.

A ce jour, 4 liaisons du schéma cyclable sont entrées en phase opérationnelle. Il s'agit des liaisons suivantes :

- Férin – CHD (Liaison J du SDMD) ;
- Arleux – Hamel (Liaison N du SDMD) ;
- Bugnicourt – Cantin (Liaison B du SDMD) ;
- Monchecourt – Masny (Liaison irriguant de niveau 2 du SDMD).

Ces 4 projets sont sous maîtrise d'ouvrage du Département du Nord. Ce dernier par délibération a fixé sa participation financière pour chaque projet à 70%.

Le tableau ci-dessous présente les principaux éléments techniques et financiers de ces 4 liaisons. Ainsi et malgré la participation financière du Département, le reste à charge pour les communes reste important (de 120 000€ HT à plus de 400 000€ HT en fonction des projets).

Nom de la liaison cyclable	Identification de la liaison au SDMD	Type d'aménagement	Linéaire de l'aménagement (ml)	Estimation financière totale de la liaison	Participation financière Département (en %)	Estimation financière participation du Département	Estimation financière du reste à charge commune (s)
Férin - CHD	Irrigant Niv 1 : Liaison J	Aménagement d'une piste bidirectionnelle (+ giratoire pour sécuriser les modes doux)	1500 ml	1 350 000 € H.T	70%	945 000 € H.T	405 000 € H.T
Arleux - Hamel	Irrigant Niv 1 : Liaison N	Aménagement d'une piste bidirectionnelle	1350 ml	405 000 € HT	70%	283 500 € H.T	121 500 € H.T
Bugnicourt - Cantin	Irrigant Niv 1 : Liaison B	Aménagement d'une piste bidirectionnelle	2080 ml	850 000 € H.T	70%	595 000 € H.T	255 000 € H.T
Monchecourt - Masny	Irrigant Niv 2	Aménagement d'une piste bidirectionnelle	1500 ml	627 750 € H.T	70%	439 425 € H.T	188 325 € H.T

Tableau de synthèse des 4 liaisons du SDMD entrées en phase opérationnelle

Envoyé et reçu en préfecture le 05.04.2023

Publié sur le site le 07.04.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230322-SMTD_23_3_4_1-DE

Pour accentuer la mise en œuvre opérationnelle de son Schéma Directeur Modes Doux, la volonté du SMTD est de diminuer le reste à charge financier des communes pour ces différents projets. Ainsi, il est proposé que le SMTD puisse accompagner financièrement la réalisation des aménagements cyclables sous maîtrise d'ouvrage du Département du Nord, via le versement d'une subvention pour les différents projets identifiés au SDMD.

Pour atteindre ces objectifs, les hypothèses suivantes ont été prises et évaluées :

- **Participation financière du SMTD à hauteur de 10% pour chaque projet en lien avec le SDMD sous maîtrise d'ouvrage du Département ;**
- **Plafonnement de la participation financière du SMTD à 100 000€HT pour chaque projet.**

Le tableau ci-dessous présente les impacts financiers de ces hypothèses, pour chaque liaison actuellement en cours de réflexions, pour le Syndicat ainsi que pour les communes.

Envoyé et reçu en préfecture le 05.04.2023

Publié sur le site le 07.04.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230322-SMTD_23_3_4_1-DE

Nom de la liaison cyclable	Estimation financière totale de la liaison (travaux)	Participation financière Département (en %)	Estimation financière participation du Département	Estimation financière du reste à charge commune (s)	Hypothèse participation financière SMTD 10% (en HT)	Hypothèse % reste à charge des communes	Estimation financière du reste à charge commune	Date estimative début des travaux
Férin - CHD	1 350 000 € H.T	70%	945 000 € H.T	405 000 € H.T	135 000€ (plafonné à 100 000€)	22,6%	305 000,00€	mars-24
Arleux - Hamel	405 000 € HT (hors acquisitions foncières)	70%	283 500 € H.T	121 500 € H.T	40 500,00 €	20%	81 000,00 €	à définir selon les acquisitions foncières
Bugnicourt - Cantin	850 000 € H.T	70%	595 000 € H.T	255 000 € H.T	85 000,00 €	20%	170 000,00 €	sept-23
Monchecourt - Masny	627 750 € H.T (hors acquisitions foncières)	70%	439 425 € H.T	188 325 € H.T	62 775,00 €	20%	125 550,00 €	à définir selon les acquisitions foncières
Total SMTD					288 275,00 €			

Impacts financiers des hypothèses de participation financières du SMTD dans la mise en œuvre de son SDMD

Envoyé et reçu en préfecture le 05.04.2023

Publié sur le site le 07.04.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230322-SMTD_23_3_4_1-DE

III) Modalités d'attribution de la subvention au Département du Nord

Sont éligibles au dispositif de subvention du SMTD les projets d'aménagements cyclables sous maîtrise d'ouvrage du Département du Nord identifiés au Schéma Directeur Modes Doux ou qui permettent de compléter/mailler ce Schéma Cyclable (pour les projets également sous maîtrise d'ouvrage du Département) et dont le plan de financement laisse apparaître un reste à charge pour les communes. Les projets devront respecter les orientations et les objectifs définis dans ce schéma directeur.

Les dépenses éligibles sont l'ensemble des travaux liés à la réalisation du projet (hors études et acquisitions foncières).

Sous réserve des crédits disponibles au budget de l'année, les demandes de subvention seront instruites au fur et à mesure de leur dépôt.

Le dossier de candidature sera constitué des pièces suivantes :

- Une lettre de demande de subvention signée par le représentant légal du maître d'ouvrage
- Une note de présentation du projet démontrant que le projet est conforme aux orientations et objectifs du SDMD. Les services du SMTD devront être associés par le maître d'ouvrage à au moins une réunion de travail, puis autant que cela sera nécessaire, sur les aspects techniques et financiers de chaque projet.
- Le détail par poste de dépenses du coût total de l'opération.
- Le plan de financement prévisionnel faisant apparaître l'ensemble des cofinancements
- Le planning prévisionnel de la réalisation des travaux.
- Un plan de l'opération détaillant les aménagements prévus.

Après instruction technique du dossier par les services du SMTD, le Bureau syndical décidera de l'attribution de la subvention et des modalités de conventionnement (calendrier de réalisation, modalités de paiement, présentation des pièces justificatives, publicité et communication).

IV) Synthèse et conclusion

Ainsi, il est proposé au comité syndical :

- **D'approuver le dispositif de financement des projets portés par le Département du Nord en faveur de la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Directeur Modes Doux dans les conditions décrites ci-dessus et notamment par l'attribution aux projets éligibles d'une subvention de 10% du montant de l'assiette éligible dans la limite de 100 000€ par projet.**
- **De modifier la délibération du comité syndical n°20_07_1_6 en date du 29 juillet 2020 relative aux délégations du Comité syndical en ajoutant à la délégation au bureau syndical en matière financière l'attribution des subventions s'inscrivant dans ce dispositif et la définition des modalités de conventionnement (calendrier de réalisation, modalités de paiement, présentation des pièces justificatives, publicité et communication).**

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 36

Suffrage exprimé : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE le dispositif de financement des projets portés par le Département du Nord en faveur de la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Directeur Modes Doux dans les conditions décrites ci-dessus et notamment par l'attribution aux projets éligibles d'une subvention de 10% du montant de l'assiette éligible dans la limite de 100 000€ par projet.

VALIDE la modification de la délibération du comité syndical n°20_07_1_6 en date du 29 juillet 2020 relative aux délégations du Comité syndical en ajoutant à la délégation au bureau syndical en matière financière l'attribution des subventions s'inscrivant dans ce dispositif et la définition des modalités de conventionnement (calendrier de réalisation, modalités de paiement, présentation des pièces justificatives, publicité et communication).

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

Le Secrétaire de séance,

Yaël CZUPRYNA